

Conditions de travail inacceptables, droit de retrait applicable !

Deux alertes santé ont été lancées par les élus de France 3 Paris IDF, dont l'une sur la qualité de l'air au sein des locaux occupés par la rédaction au 3^e étage de l'immeuble MFTV.

Crises d'asthme, allergies, toux chronique, yeux rouges et secs... Les symptômes, tous les mêmes pour de nombreux salariés, ne trompent pas. La climatisation et le système de recyclage de l'air sont déficients, voire porteur d'allergènes. Seulement 20 % de l'air respiré au 3^e étage est neuf, le reste est recyclé par des filtres avec le risque d'augmentation du monoxyde de carbone.



À ce triste tableau, il faut également ajouter les souris, qui ont élu domicile au 3^e étage, leurs déjections sur la moquette sont clairement, elles aussi, responsables de cette épidémie d'allergie. Les pièges posés par les services de France Télévisions ne semblent pas les affecter outre mesure...

La médecine du travail ainsi que les services de la climatisation ont été de nombreuses fois alertés par les salariés du 3^e étage.

Quant à l'origine de ces maux, qui se déclarent sur le lieu de travail et non pas au domicile des salariés, les certificats médicaux des personnels touchés sont clairs : asthme chronique, bronchite asthmatiforme, sinusite / rhinite allergique.

Sans compter les témoignages qui ont déclenché l'alerte santé :

“Difficultés respiratoires (jamais en dehors du Siège de France Télévisions), yeux rouges (qui se voient à l'antenne), yeux secs, maux de tête, fatigue extrême, vertiges, crises de nerfs, toux importante, sinusites, allergies, problème de peau...”

“En ce qui me concerne, crises d'allergies régulières à l'intérieur des locaux (rhinites) qui ont commencé environ deux ans après notre emménagement (pile le temps que la moquette neuve soit infestée). Signalé au médecin du travail lors de ma visite médicale.”

“La Ventoline est devenue mon quotidien au travail. Je dois maintenant prendre un traitement de fond pour l'asthme, ainsi qu'un traitement pour les allergies toute l'année (qu'auparavant, je ne prenais qu'au printemps, tout comme les gouttes pour les yeux).”

Le SNJ rappelle à la direction de France Télévisions qu'elle est responsable devant la loi de la santé et de la sécurité de ses employés. Le SNJ appelle également les salariés de France 3 Paris IDF victimes de conditions de travail portant atteinte à leur santé de faire valoir leur droit de retrait prévu par le Code du travail.